

VOTRE RÉGION

VALENCE/CAVAILLON Adnen Guelmami est jugé à partir de ce lundi, et pendant trois jours, devant la cour d'assises de la Drôme

Accusé d'avoir assassiné son ex-compagne en pleine rue

Ce lundi s'ouvre, devant la cour d'assises de la Drôme, le procès d'Adnen Guelmami. Il est accusé d'avoir, le 7 août 2017, dans la rue des Alpes à Valence, assassiné Aïcha Boualem, son ex-compagne, originaire de Cavaillon.

C'était le 7 août 2017. En début de soirée, Aïcha Boualem, 39 ans, frappée d'une quinzaine de coups de couteau de boucher, perdait la vie quelques minutes après s'être effondrée devant un tabac-press de la rue des Alpes, à Valence.

La trentenaire, Valentinoise depuis deux ans et demi, et Cavaillonnaise d'origine, était mère de deux filles alors âgées de 12 et 16 ans.

Activement recherché par les enquêteurs de la Sûreté départementale, le suspect était interpellé deux heures après les faits, par les policiers de la brigade anticriminalité. Cet homme, Adnen Guelmami, n'est autre que l'ex-compagnon de la victime. Un Tunisien de 30 ans qu'elle avait épousé en 2015 au Maghreb. Tous deux étaient séparés depuis plu-



Un mois après les faits, la juge d'instruction en charge de l'affaire avait organisé, le 28 septembre 2017, une "mise en situation" dans la rue des Alpes à Valence.

Archives photo Le DL/Fabrice HÉBRARD

sieurs mois.

Quarante-huit heures après les faits, Adnen Guelmami, qui aurait reconnu être l'auteur des coups de couteau, était mis en examen pour assassinat et violences sans ITT sur témoins.

Ces dernières violences ayant été commises sur des passants qui avaient tenté de s'interposer.

Ce lundi 14 septembre s'ouvre, devant la cour d'assises de la Drôme, le procès d'Adnen Guelmami, aujourd'hui âgé de 33 ans. Les débats doivent s'achever mercredi 16 septembre.

Des questions en suspens

« Ce procès est très attendu

par les deux jeunes femmes qui ont perdu leur maman, ainsi que par leur père », indique leur avocate, M^e Gyslaine Rassouli. Avant d'ajouter : « Il y a beaucoup de questions qui restent en suspens. Pourquoi en arrive-t-on à de tels extrêmes qui font de terribles dégâts ? Ce dossier est aussi l'escalade des violences conjugales ». Précis-

sons que l'accusé avait été condamné, en octobre 2017, à un an d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Valence pour des violences commises à l'encontre d'Aïcha Boualem, en avril 2017.

Pour assassinat, Adnen Guelmami encourt la réclusion criminelle à perpétuité. T.Z.

PRIVAS | VAUCLUSE Du 14 au 18 septembre, trois accusés sont jugés en appel devant la cour d'assises de l'Ardèche

Attaques de DAB à l'explosif : des figures du banditisme rejuguées

Les faits remontent à quelques années avec des distributeurs automatiques de billets éventrés au gaz explosif et à la voiture bélier. Trois accusés sont jugés en appel, cette semaine, devant la cour d'assises de l'Ardèche à Privas.

Des distributeurs automatiques de billets (DAB) éventrés au gaz explosif et à la voiture bélier, des centaines de milliers d'euros emportés, des fuites à bord d'une puissante berline... Au cours des quatre premiers mois de l'année 2013, neuf vols (ou tentative) de DAB avec explosion au mélange gazeux ont eu lieu dans un rayon de 50 kilomètres autour d'Avignon, dans la Vaucluse et les Bouches-du-Rhône.

Une méthode caractéristique des malfaiteurs chevronnés, qui a donné du fil à retordre à la cellule d'enquêteurs de la gendarmerie montée spécialement pour retrouver les suspects de ces spectaculaires casses, surnommée "Dab gaz". Ils ont fini par mettre la main sur trois des

auteurs présumés : Didier Bertolotti, Franck Tarpinian et Raphaël Jimenez, trois figures du banditisme méridional. Le dernier est accusé du home jacking lors duquel la voiture utilisée pour les casses a été volée.

Lors de leur procès devant la cour d'assises de la Vaucluse, en juin 2016, tous trois avaient été acquittés pour les faits reprochés. Seul Didier Bertolotti, que l'accusation voyait bien comme le cerveau de la bande, avait été condamné pour complicité, à 6 ans de prison, alors que l'avocat général réclamait 17 ans de réclusion criminelle à l'encontre du quinquagénaire, fiché au grand banditisme. Contre Franck Tarpinian, 20 ans avaient été requis, et contre Raphaël Jimenez, 15 ans pour le home-jacking.

■ En 2018, le procès avait été annulé

Ils devaient être rejugués en mars 2018 devant la cour d'assises de l'Ardèche, en appel, mais leur procès n'avait pas pu se tenir, à la suite d'une requête en récusation du président de la cour d'assises, présentée par M^e Christi-



Le premier procès en appel devant la cour d'assises de l'Ardèche, en mars 2018, avait été renvoyé après la récusation du président. Photo archive Le DL/Stéphane MARC

ne D'Arrigo (barreau de Marseille), avocate de Franck Tarpinian. Une procédure rarissime, tout comme l'ordonnance rendue par le premier président de la cour d'appel de Nîmes, qui a conduit à l'annulation du procès, après un manquement à son devoir d'impartialité du président de la cour d'assises de l'Ardèche, concernant l'un des accusés, survenu quelques semaines auparavant.

C'est finalement cette semaine, du lundi 14 au vendredi 18 septembre, que se tiendra le procès en appel des trois accusés, aujourd'hui âgés de 57 ans (Didier Bertolotti) et 44 ans (Raphaël Jimenez et Franck Tarpinian).

Les trois hommes devront s'expliquer devant la cour d'assises de l'Ardèche, à Privas. La cour d'assises statuant en appel sera présidée

L'INFO EN +

■ Un dispositif de sécurité renforcé au tribunal

Comme pour les précédents procès, un dispositif de sécurité renforcé a été mis en place, pour le transport des accusés, puis lors du procès au tribunal de Privas. Au moins une centaine de gendarmes et de policiers, dont des unités d'intervention spéciales, devraient intervenir. Il faut dire que le palais de justice de Privas est peu habitué à recevoir des justiciables aux casiers aussi chargés, et la juridiction ardéchoise n'est pas coutumière des dossiers criminels affiliés au milieu avec un grand M.

par Roger Arata, conseiller à la cour d'appel de Nîmes. L'accusation sera soutenue par Cécile Deprade, procureur de la République de l'Ardèche.

Audrey MOREL

SAINT-PANTALÉON À cause d'un dos-d'âne

Chute mortelle pour un cycliste

Un cycliste âgé de 60 ans s'est tué ce dimanche 13 septembre. L'homme, originaire de Châteaurenard, était avec sept de ses amis de son club de cyclistes de Noves (Bouches-du-Rhône) quand il a perdu le contrôle de son deux-roues route de Goul, à Saint-Pantaléon. Sa tête a frappé lourdement le sol. Il était près de 9 heures.

Un hélicoptère du Samu demandé en renfort

Compte tenu de la gravité de ses blessures lorsque les sapeurs-pompiers d'Apt et l'équipe médicale du Smur de Cavaillon sont arrivés sur place, ils ont demandé son transfert dans un service spécialisé de l'hôpital Nord de Marseille. Un hélicop-

ter du Samu a été envoyé sur place pour assurer le transport mais, alors que l'appareil devait décoller, le blessé a fait un arrêt cardiaque. Pendant de longues minutes, les secours ont bataillé pour le maintenir en vie avant de se résigner. Et prononcer son décès avant 11 heures.

Le cycliste ne portait pas de casque

La gendarmerie de Bonnieux est en charge de l'enquête. D'après les premières constatations et les déclarations des témoins, la victime, qui roulait sans casque, aurait perdu le contrôle à cause de sa vitesse lorsqu'elle est arrivée sur un dos-d'âne.

R.D.

CARPENTRAS Trois victimes dans les rayons de Leclerc

Il filmait sous les jupes des femmes

Le service de sécurité du centre commercial Leclerc, à Carpentras, a permis l'arrestation d'un délinquant sexuel. C'était ce 12 septembre, dans le milieu de l'après-midi. L'homme de 68 ans, domicilié à Mazan, est repéré alors qu'il filme avec son téléphone portable sous les jupes des femmes. L'appel au 17 est passé et une patrouille de police est envoyée sur place pour passer les menottes à l'individu.

Trois victimes sont recensées.

Une expertise psy ordonnée et du matériel saisi

Ce dernier a été ramené au commissariat pour s'expliquer devant un officier de police judi-

ciaire. À la lecture de ses déclarations et des premiers éléments recueillis, le parquet de Carpentras a décidé de lever la garde à vue du suspect et d'ordonner sa remise en liberté au lendemain de son arrestation.

L'enquête n'est pas finie pour autant puisqu'une expertise psychiatrique sera réalisée prochainement et du matériel numérique a été saisi lors de la perquisition réalisée à son domicile. Ces appareils sont désormais entre les mains d'un technicien pour déterminer si cet individu n'a pas une collection de vidéos similaires ou d'autres fichiers répréhensibles.

R.D.

AVIGNON Repérés par la Bac

À deux sur un scooter volé

Tout commence par un cambriolage rondement mené. Dans la nuit du 12 au 13 septembre, des individus dégondent le portail d'une propriété de la route de Montfavet à Avignon. Les malfaiteurs repartent avec trois scooters dont un de marque Aprilia. Ce point a de l'importance, car, quelques heures plus tard, vers 11 heures, une patrouille de la brigade anticriminalité repère le deux-roues en question à proximité du quartier de la Reine-Jeanne, à Avignon.

Un tournevis comme clé de contact

Deux jeunes garçons sont alors sur l'engin. Le conducteur est âgé de 18 ans et son passager a cinq années de moins. Un détail saute aux yeux des policiers lors du contrôle. Un tournevis est enfoncé dans le Neiman et

fait office de clé de démarrage. Ramenés au commissariat pour y être entendus, les deux amis donnent une même version. Ils prétendent qu'ils n'ont rien à voir avec le vol des trois scooters. Ils disent avoir trouvé l'engin dans cet état. Ils espéraient pouvoir le réparer.

Les enquêteurs ont ensuite questionné l'adolescent sur le contenu de ses poches : une carte bancaire au nom d'une jeune femme. Cette dernière a été volée dans une voiture la nuit précédente. Là aussi, le jeune garçon a nié. Et de jurer qu'il l'a trouvée par terre.

Ils ont fini par être remis en liberté dans la journée. Le majeur est convoqué devant le tribunal correctionnel et son ami devra se présenter devant le juge pour enfants.

R.D.

VAUCLUSE

Un touriste allemand à 197km/h sur l'A7 avec son Audi

Ce 13 septembre, vers 10 heures 30, un automobiliste allemand pensait pouvoir traverser la Vaucluse en coup de vent mais les gendarmes de l'Escadron départemental de sécurité routière ont pu l'intercepter. L'individu était au volant d'une Audi Q8, un puissant 4x4, et roulait en direction de Lyon lorsqu'il a été contrôlé à la vitesse de 194 km/h au lieu des 130 km/h réglementaires sur cette portion de l'autoroute A7. Et le groupement de gendarmerie du Vaucluse de préciser que : « L'intéressé s'est vu confisquer son véhicule qui a été placé en fourrière administrative ».

SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (DRÔME) Samedi soir, les gendarmes l'ont rapidement fait fermer

Bagarres et mouvement de foule à la fête foraine

Une bagarre s'est déclenchée aux alentours de 22h30 samedi 12 septembre à Saint-Paul-Trois-Châteaux en plein cœur de la fête foraine installée pour quelques jours sur le parking de l'espace de loisirs Saint-Paul 2003.

Selon les premiers éléments recueillis par les gendarmes, un différend a d'abord débuté entre deux groupes de jeunes du coin pour des raisons indéterminées. Des coups ont été échangés et des forains se seraient interposés, devenant ensuite la cible des jeunes. Cette altercation aurait alors provoqué un grand mou-

vement de foule alors que les coups continuaient de pleuvoir. Du gaz lacrymogène aurait été utilisé par des forains.

Deux personnes ont été légèrement blessées

Déjà présents sur place pour sécuriser l'événement aux côtés de la police municipale, les gendarmes ont rapidement fait fermer la fête afin de ramener le calme et de procéder à des contrôles d'identité et des auditions. Deux personnes ont été légèrement blessées. Et aucune interpellation n'a été faite.

Plusieurs unités sont venues

en renfort de Pierrelatte, Donzère et Malataverne. Dont une, celle du Psig, a été caillassée plus tard dans la nuit. Un mineur a été arrêté pour ces faits et placé en garde à vue à la brigade de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Après une réunion avec les forces de l'ordre, le maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux Jean-Michel Catelinois avait décidé dimanche de maintenir l'ouverture de la fête foraine à 15 h mais avec une fermeture à 20 h. Et en accord avec les forains, elle n'ouvrira pas ce lundi, qui était le dernier jour d'installation.

B. C. (avec A. M. et F. P.)



La fête foraine était installée pour quelques jours sur le parking de l'espace de loisirs Saint-Paul 2003. Le DL/F. P.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Partez à la découverte de notre patrimoine avec la collection

8€50

LES PATRIMOINES

52 PAGES

le dauphiné

POUR COMMANDER : au 04 76 88 70 88 ou boutique.ledauphine.com